



Historique

Avant la fin de la « Grande Guerre » naissent à travers le pays des associations d'anciens combattants. L'UNC canalise cet élan et très rapidement développe une importante action sociale.

Le 20 janvier 1924, les délégués des régions, tous compagnons des tranchées, fondent l'union des sociétés mutuelles de l'UNC. Ce « secours mutuel » propose alors ce que l'on n'appelait pas encore ni la sécurité sociale ni la complémentaire santé.

En 2002, la réforme du code de la mutualité entraîne la disparition de nombreuses mutuelles. Toutefois, un certain nombre d'administrateurs de l'ancienne mutuelle de l'UNC créent une nouvelle mutuelle, conforme au nouveau code, à compter du 1^{er} janvier 2003, sans aucun adhérent.

Aujourd'hui

La **Mutuelle du monde combattant** est située au 5, rue du Havre, dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, près de la gare Saint-Lazare.

Le recrutement de ses adhérents est national, il n'est pas limité à la seule région parisienne. Elle est représentée dans environ 90 départements, dont Mayotte.

C'est encore une petite mutuelle. Elle n'est pas la seule, environ une centaine de mutuelles adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française sont dans ce cas. Elle se caractérise par l'attention qu'elle porte aux adhérents. En téléphonant, vous n'avez pas affaire à un répondeur ou un centre d'appel, vous êtes en liaison avec un responsable.

Ce qui distingue cette mutuelle des autres, c'est la progression de ses adhérents.

Pendant plusieurs années, cette progression a été à deux chiffres. En 2011, elle fut de 13 %, en 2012 de 14 %. Aujourd'hui la progression est plus lente, mais le nombre de ses adhérents ne diminue pas.

Parmi ses adhérents, les ressortissants de l'ONaCVG ont progressé de plus de 100%.

Cette évolution spectaculaire dans le monde de la mutualité démontre, s'il en est besoin, la qualité des prestations offertes aux adhérents et la rigueur dans la gestion du montant des cotisations. Sur 10 ans, l'augmentation moyenne des mutuelles a été de 40%, celle de la mutuelle du monde combattant s'est limitée à 20%. En 2021 et 2022, les cotisations n'ont pas augmenté, en 2023 la progression a été de 2% contre 5 ou 6% pour les autres, pour 2024 l'augmentation est limitée à 5% contre 8 à 10 % au niveau national.

Mutuelle ouverte à tous, elle véhicule toujours les valeurs de son origine à travers la devise de l'UNC « Unis comme au front ».

Ouverte à tous, elle reste cependant très attachée au monde combattant. Cet attachement se concrétise de deux façons :

- un contrat spécifique pour les pensionnés militaires d'invalidité,
- l'offre d'un mois de cotisation aux nouveaux adhérents ressortissants de l'Office National des anciens Combattants et victimes de guerre (ONaCVG), aux adhérents de l'UNC et aux militaires en activité.

La Mutuelle d'aujourd'hui, même si elle est indépendante de l'association UNC, ne saurait renier son passé, elle perpétue sa mission sociale d'origine au sein du monde combattant.

Les partenaires

La Mutuelle du monde combattant partage ses valeurs en ayant signé des conventions de partenariat avec :

- l'UNC,
- Terre Fraternité,
- ASAF,
- l'ADO.

Solvabilité

Certains peuvent s'interroger sur la pérennité de la Mutuelle du monde combattant.

Cette pérennité est conditionnée par les fonds propres de la Mutuelle, en termes populaires, a-t-elle les reins suffisamment solides ?

L'autorité de contrôle qui surveille les mutuelles et les assurances impose une « marge de solvabilité ». La plupart des mutuelles sont à la limite de cette marge.

La Mutuelle du monde combattant a une marge plus de 10 fois supérieure à celle imposée par l'autorité de contrôle. Elle a donc les reins très solides malgré sa petite taille.

Pièces jointes

- Le contrat Garantie +, réservé aux pensionnés militaires d'invalidité. (Les autres contrats, individuels ou familiaux peuvent être consultés sur le site : www.mutuelle-combattant.com)
- Le bulletin d'adhésion.
- Modèle de lettre de résiliation.

Comment changer de mutuelle

- Pour la résiliation il faut que le contrat ait un an d'ancienneté.
- Il faut envoyer à son organisme assureur une lettre de démission avec AR classique ou un recommandé électronique ayant pour objet « résiliation infra annuelle » mentionnant vos nom, prénom, adresse, N° de contrat et le nouvel organisme assureur.
- Lorsque l'ancien organisme assureur réceptionne la lettre, il a 24 h pour y répondre et mentionner la date de résiliation à l'assuré.
- La radiation prend effet un mois après à compter du lendemain de la réception de la lettre de dénonciation, le cachet de la poste faisant foi.
- Lorsque vous réceptionnez le justificatif de la prise en compte de votre résiliation avec la date de fin de contrat par votre ancien organisme assureur, vous envoyez ce document à la Mutuelle du monde combattant ainsi que votre bulletin d'adhésion,

vosre attestation de sécurité sociale (pas la copie de la carte vitale), la copie de votre carte d'identité ainsi qu'un RIB.

- Vous ajoutez un justificatif de ressortissant de l'ONaCVG, la copie de votre carte d'adhérent à l'UNC (à jour des cotisations), la preuve que vous êtes militaire en activité, et vous bénéficiez de l'offre du premier mois de cotisations.

A bientôt au sein de la Mutuelle du monde combattant

